



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 27.2021

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	29				
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour :	27	Contre :	0

Date de la convocation : 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

Présents : M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY.

Pouvoir(s) : Mme ARMENGAUD à M. ANDRÉ. Mme FABREGAS à M. BECHENY. Mme OVADIA à Mme PONS. M. THOMAS à M. MANERO.

Absent(s) excusé(s) : Mmes ARMENGAUD. DENES. Mme FABREGAS. Mme OVADIA. M. THOMAS. Mme VIGNE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SDEHG : RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE DU PARC DE L'EUROPE

Exposé :

Suite à la demande de la commune du 10 janvier 2020 concernant la Rénovation et l'extension de l'éclairage du Parc de l'Europe. - référence : 11 AT 40, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose de 11 ensembles d'éclairage public, 13 bornes basses et 2 encastrés de sol.
- Création d'un réseau souterrain d'environ 400 mètres de longueur en conducteur U1000RO2V.
- Fourniture, pose et raccordement d'environ 13 à 17 ensembles d'éclairage public sur mâts de 4 mètres de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 20 à 25 Watts avec optique pour cheminement piéton. Elles devront être éteintes 1h après la fermeture.
- Fourniture, pose et raccordement d'environ 4 ensembles d'éclairage public sur mâts de 4 mètres de hauteur avec une crosse équipés de lanternes décoratives à LED 20 à 25 Watts avec optique pour cheminement piéton. Elles devront être éteintes 1h après la fermeture.
- Fourniture, pose et raccordement de 3 ensembles d'éclairage public solaire sur mâts de 4 à 5 mètres de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 25 Watts avec optique pour cheminement piéton afin d'éclairer l'accès entre la mairie et le chemin des Bourdettes. Les appareils seront équipés de détecteurs de présence.

- Fourniture et pose de 10 à 15 boîtiers-prises pour guirlandes lumineuses, équipés chacun d'un disjoncteur 2A - 30 mA, puissance maximale de 200W, afin que la commune puisse y raccorder des motifs lumineux à l'occasion des manifestations festives (à confirmer lors de l'étude technique sur le terrain).
- Mise en conformité du coffret de commande P97a FRONTON. L'horloge astronomique sera programmée pour une extinction de l'éclairage 1h après la fermeture. Les horaires de fermeture d'été et d'hiver seront communiqués par la commune.
- Fourniture, pose et raccordement de 2 coffrets prise en remplacement du coffret existant. Les coffrets seront équipés chacun de 3 prises mono, 1 tétra et 4 prises 32A.
- Création d'un réseau souterrain d'environ 40 mètres pour alimenter le deuxième coffret prises.
- Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie.
- Pas de dispositif d'abaissement.
- Un câble sera posé entre la lanterne et le pied de mât afin de pouvoir reprogrammer l'appareil ultérieurement.
- Il sera proposé une esthétique des lanternes similaire au modèle déjà posé sur la commune. Toutefois elles devront permettre une optique piétonne.
- Des études d'éclairage confirmeront le nombre et la puissance des luminaires.
- L'installation d'éclairage public respectera l'arrêté sur la pollution lumineuse.
- Installation d'éclairage : B
 - Extinction au plus tard après la fermeture.
 - URL en site < 0%
 - DSFLI < 25lm/m²
 - Flux CIE n°3 > 95%
- Catégorie d'éclairage :
 - Classe P5
 - Eclairage Emoy=3lux et Emini=0.6lux
 - Surface à éclairer : 1235m²

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 99 %, soit 1763€/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	19 488 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	79 200 €
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	25 062 €
<hr/>		
	Total	123 750 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MANERO, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avant-projet sommaire.

Article 2 : par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210325-25032021_27-DE
Reçu le 29/03/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
29/03/2021

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E